



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET - SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_1-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 8
Votants 10

Demande de subvention
tranche 2 -Centre Socio
Culturel

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE,

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT
Mme BOULANDET, Mr LORDEL
Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,
Mme REBOUX,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité et rénovation thermique du Centre Socio Culturel de la commune. Ce dossier est décomposé en deux tranches. Le coût total du projet est estimé à 1 437 993.00 euros HT. La tranche ferme concerne la partie salle d'animation et désamiantage du bâtiment. Les travaux seront : désamiantage, changement des menuiseries, chauffage, ainsi que les honoraires du chantier. La 2ème tranche concernera les VRD : mise en accessibilité du bâtiment, rénovation de la cantine et des locaux associatifs et isolation extérieure. Le montant de la tranche optionnelle est de 438 553 € HT.

Il convient de déposer les dossiers de demandes de subventions de DETR pour la tranche optionnelle et M. le Maire précise que le plan de financement des travaux s'établit de la façon suivante :

Travaux/honoraires		438 553 € HT
DETR	40 %	175 421.20 €
Prêt		263 131.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité le projet tel qu'il a été présenté.
- ACCEPTE à l'unanimité le coût de ces travaux
- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE à l'unanimité le Maire et les adjoints à solliciter toutes les subventions possibles.
- APPROUVE à l'unanimité le projet de mise en accessibilité et rénovation thermique du Centre Socio Culturel
- AUTORISE à l'unanimité le Maire et les adjoints à signer le Marché avec l'entreprise retenue.
- AUTORISE le Maire à inscrire l'opération au budget 2023.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

Le Maire,

Serge LAURENT



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET - SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_02-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 9
Votants 11

Demande de subvention
City Stade

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT

Mr LORDEL, Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un city stade, skate parc et modules de fitness sur la promenade de BERRY. Le coût total du projet est de 213 584.36 € HT.

Il convient de demander une subvention auprès de l'ANS - Equipement.

Le plan de financement s'établira de la manière suivante :

Montant total des travaux HT : 213 584.36 €

- Projet Outdoor Fitness:	28 295.87 €,
- Plateau Free-ride:	30 600 €,
- Eclairage City stade et Skate Park:	18 150€,
- Terrain Multisports:	42 707.94 €
- Création d'un parcours sportif:	87 630.00 €
- Honoraires :	6 200 €

Dépenses éligibles HT : 203 924.34 €

Subvention ANS - EQUIPEMENT : 80% 163 139.47 € HT

Autofinancement : 20% 40 784.87 € HT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que certaines associations telles que « Les Randonneurs Jouettois », « Le CKJJ », « L'OLVA » ainsi que l'école souhaitent participer à ce projet. Des conventions d'utilisation ont été signées. La commune a été labellisée TERRE DE JEUX 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité le coût de ces travaux
- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE à l'unanimité le Maire et les adjoints à solliciter toutes les subventions possibles.
- APPROUVE à l'unanimité le projet de création d'un city stade, skate parc et modules fitness
- AUTORISE à l'unanimité le Maire et les adjoints à signer le Marché avec les entreprises retenues.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

Le Maire,



Serge LAURENT
[Signature]

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 018-211801188-20230206-DEL06022023_3-DE

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 9
Votants 11

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT
Mr LORDEL, Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Assainissement Poids
De Fer - Zonage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de changer le zonage d'assainissement du lieu-dit le Poids de Fer. En effet, le Poids de Fer est actuellement en zone d'assainissement non collectif. Afin de permettre la réalisation des travaux de création d'un réseau d'assainissement (micro station), il convient de passer en zone d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à 10 voix pour et une abstention le changement de zonage d'assainissement du lieu-dit Le Poids de Fer.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 018-211801188-20230206-DEL06022023_04-DE
Télécopie : 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

S'LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 9
Votants 11

Cités Heymann
Incorporation voirie

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT
Mr LORDEL, Mme REBOUX,
Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique du mois de janvier 2022 relative au transfert de la voirie des Cités Heymann au profit de la commune de Jouet sur l'Aubois. Après échange avec les services de la Préfecture puis avec l'avocat de la commune et au vu de l'antériorité du dossier, la proposition est de recourir à la procédure prévue à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme (article R. 318-10 alinéa 2 du Code de l'urbanisme). Le transfert d'office de la propriété d'une voie privée vers le domaine public communal est possible dans les conditions prévues par les articles L. 318-3, R. 318-10 et R. 318-11 du code de l'urbanisme : la voie en cause doit être ouverte à la circulation publique et située dans des ensembles d'habitation, la procédure peut être mise en œuvre par simple délibération de la commune après enquête publique, elle ne nécessite pas un recours préalable à la procédure d'expropriation et ne donne pas lieu à indemnité au profit des anciens propriétaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;

Le Maire propose aux élus de :

Lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Jouet sur l'Aubois, sans indemnité, de la parcelle A 982 contenant la voirie et les parties communes (voirie, espaces verts) du lotissement des Cités Heymann. Parcelle constitutive de la voie privée ouverte à la circulation publique et des espaces verts, ainsi que son classement dans le domaine public communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de JOUET SUR L'AUBOIS, sans indemnité, de la parcelle A 982 contenant la voirie et les parties communes du lotissement mentionné ci-dessus, parcelle constitutive de la voie privée ouverte à la circulation publique et des espaces verts, ainsi que son classement dans le domaine public communal,

- DEMANDE à l'unanimité à Monsieur le Maire de réaliser les tâches nécessaires pour nommer un commissaire enquêteur.

- DONNE à l'unanimité pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023

Le Maire,



Serge LAURENT

Cher



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 018-211801188-20230206-DEL06022023_5-DE

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 9
Votants 11

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT
Mr LORDEL, Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

RPQS - EAU

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse réalisée par le S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES relative au Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2021.

Les communes adhérentes au Syndicat sont invitées à se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE, à l'unanimité, le Rapport sur la Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2021 du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Le Maire,

Serge LAURENT

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 018-211801188-20230206-DEL06022023_6-DE
Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLOW

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 9
Votants 11

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT

Mr LORDEL, Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Autorisation signature-
Convention local Magnétiseur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUQUELY. Celui-ci indique à l'assemblée, qu'une personne cherchait un local afin de lancer son activité de magnétiseuse. La commune, disposant d'un local vide, a proposé de mettre ce bureau à disposition.

Un loyer sera versé mensuellement pour un montant de 90 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre de mettre à disposition le local situé sous la salle des fêtes au profit de Madame ORTIZ pour le lancement de son activité.

- Autorise à 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux aux conditions énoncées.

Pour cople conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Serge LAURENT

- Transmis au représentant de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLO

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_6-DE





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_7-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 10
Votants 12

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET, LORDEL

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT

Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Autorisation signature –
Convention utilisation pour
la permanence maison des
solidarités

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition de l'ancienne Mairie, située rue de l'Eglise pour les permanences de la maison des solidarités. Cette convention doit être renouvelée tous les 3 ans.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de renouveler cette convention avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour 2023-2026.

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023

<https://frelons-asiatiques.fr/actualite>

<https://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 018-211801188-20230206-DEL06022023_8-DE
Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLOW

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 10
Votants 12

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET, LORDEL

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT

Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Autorisation signature –
Convention PRIMOT

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la Loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,
Vu la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,
Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,
Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,
Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au Groupement d'intérêt Public RECIA, domicilié 3 Avenue Claude GUILLEMIN – Bâtiment F1 – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2, Loiret.
- Approuve à l'unanimité les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- Autorise à l'unanimité le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- Désigne à l'unanimité Monsieur LORDEL Jorris en qualité de représentant titulaire et Monsieur BOUQUELY Frédéric en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'assemblée Générale du GIP RECIA
- Donne à l'unanimité tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLOW

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_8-DE





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET -- SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_9-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 10
Votants 12

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET, LORDEL

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT
Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Enfouissement des réseaux
Poids de Fer : Tarification
SDE

Monsieur le Maire rappelle les travaux relatifs à la création d'une micro station au lieu-dit le Poids de Fer. Dans un même temps, des travaux d'enfouissement des réseaux secs sont envisagés. Un chiffrage a été demandé au SDE 18 et à ORANGE.

Il présente l'offre du SDE 18 pour le réseau électrique :

Montant des travaux : 26 579.25 € HT

SDE : 50% 13 289.63 € HT

Commune : 50% 13 289.63 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE à onze voix pour et une abstention le coût de ces travaux.

- APPROUVE à onze voix pour et une abstention le plan de financement ci-dessus.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Le Maire,

Serge LAURENT

C. Chassin

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLO

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_9-DE





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubs.fr

Téléphone : 018-211801188-20230206-DEL06022023_10-DE
Télécopie : 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 10
Votants 12

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, SURIEU, BOUQUELY, METGE, BOULANDET, LORDEL

EXCUSES : Mme CHASSIN qui avait donné procuration à Mr JAUBERT

Mme REBOUX,

Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Madame CADIOT,

ABSENT : Mr BERTRAND

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Imposition : Instauration
de la taxe sur les logements
vacants

Le Maire de Jouet sur l'Aubois expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à 9 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

- Charge à 9 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 février 2023

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 10/02/2023
- Publié le : 10/02/2023
- Mis en ligne le : 10/02/2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

SLO

ID : 018-211801188-20230206-DEL06022023_10-DE

